

Avant le dépôt du permis de construire,
la déclaration préalable ou le permis d'aménager,
**l'architecte du Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône
vous conseille GRATUITEMENT.**



**ARCHI
TECTE
CONSEIL
EN MAIRIE**

Damien Caron

Architecte conseil du CAUE¹³

Permanences à Simiane-Collongue

🕒 tous les 1^{er} et 3^e mardis du mois, l'après-midi

👉 sur rendez-vous, en mairie

☎ au 04 42 94 91 98